

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 511^e séance tenue le 21 septembre 2009,
à 14 h 40, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Claude Breton, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, M. Karim Benyekhléf, Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, Mme Marie-Alexis Colin, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, M. François de Médicis, M. Jérôme Del Castillo, M. Daniel Dubreuil, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Philippe Gauthier, M. Marc Girard, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. François Lespérance, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, Mme France Varin, M. Luc Valiquette, M. Jean-Marie Van Der Maren; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Frédérique Gardye, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Laurent Karim Béland, Mme Delphine Bouilly, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Robert Martin; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Isabelle Bayard, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Raymond Lalande, M. Jean-Louis Richer.

ABSENTS : le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Marie Lacroix, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, Mme Louise Poirier, M. Jean Wilkins; une représentante du personnel enseignant : Mme Françoise Filion; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; une représentante des étudiants : Mme Imen Naili; un représentant du personnel : M. Stephan Meloche; les observateurs : M. Philippe Beauregard, Mme José Bourguignon, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Matthew Nowakowski, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; un représentant du corps professoral : M. Guy Lemay.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : NOMINATIONS À COMPTER DU 1^{ER} JUIN

Le recteur signale des nominations et renouvellements à compter du 1^{er} juin :

Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, Jean-Claude Breton
Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire (administrateur), Jean Sirois

Corps professoral de la Faculté de médecine

Renée Béland (1^{er} mandat; professeure titulaire-Orthophonie et audiologie)
Louis Dumont (2^e mandat; professeur titulaire-Pharmacologie)
Marc Girard (1^{er} mandat; professeur agrégé de clinique-Pédiatrie)
François Lespérance (2^e mandat; professeur titulaire-Psychiatrie)
Serge Montplaisir (2^e mandat; professeur titulaire-Microbiologie et immunologie)
Lucie Parent (2^e mandat; professeure titulaire-Physiologie)
Luc Valiquette (1^{er} mandat; directeur-Chirurgie)

Corps professoral de la Faculté des arts et des sciences

Annie Angers (1^{er} mandat; professeure agrégée; Sciences biologiques)
Marie-Pierre Bousquet (2^e mandat; professeure agrégée-Anthropologie)
Claude Marois (1^{er} mandat; professeur titulaire-Géographie)
Denis Monière (2^e mandat; professeur titulaire-Science politique)

Corps professoral de la Faculté de médecine dentaire

Richard Silbert (2^e mandat; professeur agrégé-Dentisterie et restauration)

Corps professoral de la Faculté des sciences infirmières

Jean-Pierre Bonin (2^e mandat; professeur agrégé)

Corps professoral de la Faculté des sciences de l'éducation

Jean-Marie Van Der Maren (1^{er} mandat; professeur titulaire-Administration et fondements de l'éducation)

Corps professoral de la Faculté de médecine vétérinaire

Jérôme Del Castillo (1^{er} mandat; professeur agrégé-Biomédecine vétérinaire)
Daniel Dubreuil (1^{er} mandat; professeur titulaire-Pathologie et microbiologie)

Personnel enseignant

Laval Rioux (2^e mandat), Faculté de l'aménagement
Yolande Parent (1^{er} mandat), Faculté de musique
Françoise Fillion (2^e mandat), Faculté des sciences infirmières

Corps professoral de l'École Polytechnique

Jean Koclas (2^e mandat; professeur agrégé- Génie physique)

Étudiants

Yvonne Ellis (AGEEFEP)

L'Assemblée félicite ces personnes pour leur nomination en applaudissant.

AVIS DE DÉCÈS

Le recteur signale à l'Assemblée des avis de décès. Trois hommages seront présentés à cette séance; éventuellement, d'autres hommages seront présentés lors des séances suivantes d'octobre et de novembre.

Paul Lacoste (recteur de l'Université entre 1975 et 1985), décédé le 22 août 2009;

Jacques Lucier (vice-recteur émérite et président du Comité de retraite), décédé le 8 août 2009;

Jacques de Champlain (professeur titulaire, retraité, Département de physiologie de la Faculté de médecine), décédé le 15 juillet 2009;

Gaston de Lamirande (ancien vice-doyen de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures), décédé le 5 mai 2009;

Vianney Décarie (professeur émérite, retraité, Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences; époux de Mme Thérèse Gouin-Décarie, professeur émérite, retraitée, Département de psychologie de la FAS), décédé le 6 septembre 2009;

Kortian Garbis (professeur titulaire, retraité, Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences), décédé le 23 août 2009;

Chon Tôn Phan (professeur titulaire, retraité, Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences), décédé le 1^{er} août 2009;

Éric Marcil (gardien de sécurité, Bureau de la Sûreté), décédé le 5 juin 2009.

HOMMAGES

Paul Lacoste

Le recteur présente un hommage à la mémoire de M. Paul Lacoste, ancien recteur de l'Université de Montréal, décédé le 22 août dernier.

C'est avec regret que nous avons appris le décès, le 22 août dernier, de celui qui a occupé la fonction de recteur de l'Université de Montréal entre 1975 et 1985, Paul Lacoste. Professeur émérite de philosophie et de droit, Paul Lacoste est entré à l'Université en 1946 et aura consacré près de 40 ans de sa vie professionnelle à un établissement dont il a contribué à affirmer le rôle unique dans le domaine de la recherche et des études supérieures.

Avant d'accéder aux plus hautes fonctions, il a notamment occupé le poste de vice-recteur exécutif pendant neuf ans, de 1966 à 1975, au sein de l'équipe du recteur Roger Gaudry.

La communauté universitaire perd, en Paul Lacoste, un homme d'étude et de réflexion, qui a donné un formidable essor à la recherche et aux études de maîtrise et de doctorat dans notre université. Paul Lacoste a su incarner ses principes dans l'action et instaurer un modèle de carrière original pour le personnel enseignant, où l'enseignement et la recherche vont de pair.

Grand communicateur et conseiller recherché en raison de ses connaissances en droit et en philosophie, Paul Lacoste a été membre du Conseil supérieur de l'éducation, animateur d'affaires publiques à Radio-Canada, secrétaire-adjoint de la Commission Laurendeau-Dunton et membre du Conseil de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine. Il a également joué un rôle important au sein de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, de l'Association des universités et collèges du Canada, du Fonds international de coopération universitaire et de l'Association des universités du Commonwealth.

Paul Lacoste était officier de l'Ordre du Canada et Chevalier de la légion d'honneur.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances
à la famille de M. Paul Lacoste, ancien recteur de l'Université.

Jacques Lucier

Le recteur présente un hommage à la mémoire de M. Jacques Lucier, vice-recteur émérite, décédé le 8 août dernier.

C'est avec beaucoup de tristesse que la communauté universitaire a appris le décès de M. Jacques Lucier, vice-recteur émérite et conseiller en relations industrielles agréé.

M. Lucier a été un grand administrateur de l'Université de Montréal, où il a travaillé pendant plus de trente-sept ans. Sa contribution remarquable au bon fonctionnement de l'Université a d'ailleurs été reconnue lors des célébrations entourant le 125^e anniversaire de l'institution, alors qu'il était choisi parmi les pionniers de l'Université. De plus, M. Lucier a reçu le titre de vice-recteur émérite lors de la collation des grades de 3^e cycle du 29 mai dernier.

La communauté universitaire perd, en Jacques Lucier, un membre éminent, dont la droiture, la rigueur et l'engagement ont été admirables. Pendant cinq décennies, l'Université a pu compter sur ses talents exceptionnels d'administrateur et sur ses très grandes qualités humaines. Nous lui en sommes fort reconnaissants.

Détenteur d'une maîtrise *ès arts* en relations industrielles de l'Université de Montréal, M. Lucier a débuté sa carrière dans le secteur privé avant de devenir professeur à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, en 1958, puis directeur des stages. En 1961, il devient directeur du service du personnel et

amorce alors une longue carrière dans l'appareil administratif de l'Université. Il devient directeur des services en 1965, puis vice-recteur à l'administration et président du Comité de retraite en 1979.

M. Lucier a pris sa retraite en 1995 tout en demeurant actif au sein de l'Université, à titre de président du Comité de retraite.

En plus de ses fonctions à l'Université de Montréal, M. Lucier a occupé le poste de vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal pendant quarante-six ans, soit de 1963 à 2009. Il a également siégé à de nombreux conseils d'administration.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Jacques Lucier, vice-recteur émérite de l'Université.

Jacques de Champlain

Le recteur invite le doyen de la Faculté de médecine, M. Jean L. Rouleau, à présenter un hommage à la mémoire du Dr Jacques de Champlain, professeur titulaire (retraité) du Département de physiologie de la Faculté de médecine, décédé le 15 juillet dernier.

Le 15 juillet dernier, le Dr Jacques de Champlain nous a quittés, de façon soudaine et inattendue. Professeur depuis plus de 40 ans, Jacques de Champlain était un des phares de notre institution.

Dr de Champlain était diplômé de médecine de l'Université de Montréal en 1962, et titulaire d'un doctorat obtenu à l'Université McGill en 1965.

Après des études postdoctorales au NIH à Bethesda sous la direction du Dr Julius Axelrod (prix Nobel de médecine, 1970), Jacques de Champlain revient à Montréal et obtient un poste de chercheur titulaire aux départements de Physiologie et de Médecine de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, et poursuit sa recherche clinique à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. En 1987, il fonde puis dirige le Groupe de recherche sur le système nerveux autonome (GRSNA). Il est également chercheur émérite à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, où il dirigeait l'unité de recherche sur le système nerveux autonome.

Durant sa carrière, le Dr de Champlain a grandement contribué à la compréhension du fonctionnement du système rénine-angiotensine et du système nerveux autonome ainsi qu'à l'élucidation du rôle du stress oxydatif dans des modèles expérimentaux de l'hypertension et du diabète et dans l'hypertension chez l'humain. Il a signé ou cosigné plus de 300 articles revus par des pairs et chapitres de livres, et plus de 600 résumés de recherche.

En plus d'avoir été membre fondateur et président des Sociétés québécoise et canadienne d'hypertension artérielle, le Dr de Champlain s'est vu attribuer de nombreux prix et distinctions, dont le prix Izaak-Walton-Killam du Conseil des Arts du Canada, le prix Wilder-Penfield du gouvernement du Québec, la médaille McLaughlin de la Société royale du Canada, le prix Merck, Sharp and Dohme de l'International Society of Hypertension. On lui a aussi rendu hommage à de nombreuses reprises, entre autres en le nommant Officier de l'Ordre du Canada et Officier de l'Ordre national du Québec, ainsi qu'associé de la SRC : Les Académies des arts, des lettres et des sciences du Canada, de l'International Academy of Cardiovascular Sciences, de l'American Heart Association et de l'Académie canadienne des sciences de la santé.

La Faculté de médecine doit beaucoup à Jacques. Visionnaire, pragmatique et généreux, il a donné un essor remarquable à la recherche sur le lien entre l'hypertension et le système nerveux et a formé et inspiré plusieurs générations de chercheurs, professeurs et médecins. La Faculté de médecine restera à jamais marquée par son empreinte, celle d'une persévérance sans faille et d'une curiosité sans cesse renouvelée. Ses découvertes, sa générosité et son intelligence ont fait de Jacques un homme de science et d'humanisme, de la trempe de ceux qui veulent changer le monde et participent activement à l'améliorer.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille du Dr Jacques de Champlain, professeur titulaire (retraité) du Département de physiologie de la Faculté de médecine de l'Université.

AU-511-1

ORDRE DU JOUR
A-21/511^e/755

AU-511-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/511^e/755.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 509^e séance tenue le 25 mai 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU
 - 7.1. Recommandation relative à la nomination d'un membre au Comité du budget de l'Assemblée—CBAU
 - 7.2. Recommandation relative à la nomination d'un membre au Comité de l'ordre du jour
 - 7.3. Recommandation relative à la nomination d'un membre étudiant au Comité universitaire prévu dans la *Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants*
 - 7.4. Recommandation relative à la nomination de trois membres étudiants au Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds
8. Comité de la planification
 - Plan directeur informatique
9. Comité de la planification
 - Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal
10. Comité du statut du corps professoral—CSCP
 - Rapport concernant les pratiques d'embauche des professeurs invités et des chercheurs invités
11. Comité de l'ordre du jour
 - Absentéisme aux séances de l'Assemblée
 - Recommandation en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire
12. Prochaine séance
13. Clôture de la séance

AU-511-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 509^e SÉANCE

AU-511-2

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 19, au troisième paragraphe, la troisième phrase est supprimée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 509^e séance tenue le 25 mai 2009, tel que modifié.

La secrétaire générale donne la parole au vice-recteur–Recherche et au vice-recteur exécutif, pour la présentation de sujets relatifs à des affaires découlant de la 509^e séance.

Relativement à une question présentée par Mme Michèle Brochu sur des données sur le nombre de chercheurs qui n'ont pas réussi le concours à la deuxième étape des trois niveaux de cheminement dans le cadre de financements par le FRSQ, le vice-recteur–Recherche précise qu'il comprend que la situation signalée par cette question concerne des chercheurs junior qui n'ont pas réussi le concours à la deuxième étape. Le vice-recteur indique que l'Université n'effectuait pas de compilations de données relatives aux chercheurs de niveau junior 2. Par ailleurs, une compilation de ces données a été commencée à partir d'une nouvelle base de données. Toutefois, le vice-recteur mentionne qu'en regard de la question présentée, l'Université a obtenu du FRSQ des données sur le nombre de nouvelles bourses obtenues. Ainsi, pour l'année 2006-2007, l'Université a obtenu 12 bourses; pour l'année 2007-2008, 11 bourses; pour l'année 2008-2009, 11 bourses; pour l'année 2009-2010, 15 bourses. Des données fournies par le FRSQ portent également sur le taux de succès de l'Université par rapport au taux de succès pour l'ensemble des candidatures. Ainsi, pour l'année 2007-2008, le taux de succès de l'Université a été moindre que le taux de succès pour l'ensemble des candidatures, dans une proportion de 20 %; pour l'année 2008-2009, le taux de l'Université a été supérieur au taux de succès pour l'ensemble des candidatures, dans une proportion de 10 %. La différence entre ces deux résultats représente une variation équivalente à plus ou moins un poste au fil des ans, ce qui n'est pas très significatif. Par ailleurs, le vice-recteur mentionne que comparativement à l'Université McGill, on observe que, pour la dernière année, les résultats de l'Université pour les chercheurs junior 2 réguliers ont été supérieurs (soit 15 bourses attribuées à l'Université et 7 bourses attribuées à l'Université McGill); par contre, le taux de succès de l'Université relatifs aux chercheurs cliniciens de la même catégorie ont été inférieurs à ceux de l'Université McGill.

Relativement à une question de M. Jacques Rouillard sur l'accessibilité à la clinique médicale pour les membres de la famille immédiate des employés et professeurs, le vice-recteur exécutif présente des précisions sur les modalités appliquées en cette matière. Actuellement, la clinique médicale présente une capacité d'accueil de 10 000 visites par année. Ce nombre suffit à peine à couvrir les besoins des étudiants, lesquels constituent la première clientèle de la clinique, avec les membres de la communauté. Le vice-recteur rappelle que la clinique médicale a commencé à appliquer de nouvelles modalités de fonctionnement, et que la transition se déroule bien. Par ailleurs, si l'on souhaite que la clinique soit en mesure de répondre aux besoins des clientèles visées (étudiants et employés de l'Université), il apparaît peu probable que l'on puisse ajouter à ces clientèles une autre clientèle qui serait constituée des membres de la famille immédiate des employés. Le vice-recteur précise que pour le moment, on a retenu la possibilité que les membres de la famille immédiate des employés qui ont déjà un dossier à la clinique puissent continuer de la fréquenter. Pour comparaison, le vice-recteur mentionne que la clinique médicale d'une autre université montréalaise présente une capacité d'accueil similaire à celle de l'Université (10 000 visites par année); cette capacité apparaît tout juste suffisante à la clinique pour répondre aux besoins de sa clientèle étudiante; par ailleurs, celle clinique ne reçoit pas les employés de l'Université ni les membres de leur famille.

M. Jacques Rouillard dit comprendre que les membres de la famille immédiate des employés de l'Université qui ont déjà un dossier à la clinique médicale pourront continuer d'y avoir accès.

Le vice-recteur exécutif précise que la réponse qu'il a précédemment apportée évoquait la possibilité de maintenir une modalité selon laquelle les membres de la famille immédiate des employés de l'Université qui ont déjà un dossier à la clinique médicale *devraient* pouvoir continuer à y avoir accès. Il mentionne que la partie de sa réponse qui portait sur les nouvelles modalités appliquées par la clinique concernaient donc les membres de la famille des employés qui n'auraient pas déjà un dossier à la clinique.

Considérant les éléments de réponses présentés par le vice-recteur, M. Rouillard souhaite vérifier si, effectivement, la clinique refusera tout nouveau patient qui ne serait pas étudiant ou employé de l'Université.

Le vice-recteur exécutif indique qu'il effectuera des vérifications additionnelles quant aux nouvelles modalités appliquées par la clinique en regard de clientèles externes.

M. Rouillard demande si la modalité qui s'applique habituellement consiste à permettre à une personne qui a déjà un dossier avec un médecin de continuer d'être suivie par ce médecin.

Le vice-recteur exécutif observe que, normalement, une telle modalité s'applique. Dans le cas de la clinique médicale de l'Université, il conviendra toutefois de vérifier les modalités qui ont été prévues.

Relativement à une intervention de Mme Claire Durand, sur la composition du Conseil d'administration du CEPsum, le vice-recteur exécutif rappelle que ce conseil d'administration est composé, notamment, de 9 membres nommés ou représentants désignés par des instances de l'Université ou des écoles affiliées, de 2 membres cooptés par le président de ce conseil d'administration, de 5 membres étudiants (deux étudiants désignés par la FAÉCUM, un étudiant désigné par l'AGEEFEP, un étudiant de l'École Polytechnique et un étudiant de l'École HEC Montréal), d'un membre représentant les usagers externes et d'un membre représentant les usagers internes autres que les étudiants. L'intervention de Mme Durand portait principalement sur ces deux derniers postes. Le vice-recteur précise que ces deux postes sont sujets à un affichage et à une forme de scrutin en vue de les combler, et correspondent à des mandats d'une durée de quatre ans. Actuellement, ces deux postes sont occupés par M. Luc Giroux (représentant des usagers internes) et par M. Michel Gaudreau (représentant des usagers externes); leur mandat se terminera le 31 mai 2012. À ce moment, les personnes membres de la communauté universitaire intéressées à siéger à cette instance pourront poser leur candidature dans le cadre de l'affichage qui sera diffusé dans le journal *Forum* en regard du processus d'élection.

Mme Claire Durand précise que la question qu'elle avait présentée ne portait pas exactement sur la composition actuelle du Conseil d'administration du CEPsum, et mentionne qu'elle a vérifié sur le site de l'Université les informations relatives à la composition de ce conseil, lesquelles ont été présentées lors de la dernière séance. Mme Durand explique que son intervention se posait plutôt en regard du fait que depuis que le CEPsum s'est vu confié certains mandats qui concernent principalement les employés de l'Université –dont le programme *Ma santé au sommet*–, on doit par ailleurs constater que la composition du Conseil d'administration du *Cepsum* ne comporte pas de poste réservé à un représentant des personnels de l'Université, alors qu'il conviendrait de tenir compte de cette clientèle, considérant les nouveaux mandats du CEPsum. Par son intervention, Mme Durand s'enquerrait de la possibilité de revoir la composition du Conseil d'administration du CEPsum de manière à ce que les employés de l'Université –usagers du CEPsum– y soient représentés, de la même façon que des représentants des usagers étudiants siègent déjà à ce conseil.

Le vice-recteur exécutif s'informe si l'intervention de Mme Durand vise à demander d'ajouter onze membres à la composition du Conseil d'administration du CEPsum, considérant que les différentes catégories d'employés de l'Université sont représentées par onze syndicats différents.

Mme Durand précise que sa demande porte sur la possibilité de revoir la composition du Conseil d'administration du CEPsum de manière à ce que celle-ci comporte un ou des postes réservés à des employés de l'Université.

Le vice-recteur exécutif reçoit la suggestion présentée par Mme Durand et comprend que celle-ci vise à assurer une meilleure représentation des employés au Conseil d'administration du CEPsum.

Le vice-recteur exécutif présente des éléments d'information relatifs au programme de financement des infrastructures du savoir. Il rappelle que dans ce cadre, l'Université a présenté un certain nombre de projets, pour lesquels elle se trouve toujours en attente d'une réponse définitive. Le vice-recteur signale toutefois sept projets qui ont été définis en regard de ce programme, soit : 1. aménagement d'espaces pour les étudiants du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Lettres et Sciences humaines de la Faculté des arts et des sciences; 2. relocalisation du Bureau Recherche-Développement-Valorisation; 3. aménagement de laboratoires de recherche en optométrie; 4. aménagement de salles de serveurs pour le Centre de recherches mathématiques-CRM; 5. aménagement d'un laboratoire de cyberjustice; 6. aménagement d'espaces à l'IRIC; 7. aménagement de salles d'enseignement à la Faculté de médecine vétérinaire. À ces projets, on doit ajouter les projets relatifs à la rénovation des salles de cours et de laboratoires, ainsi qu'un projet mené conjointement avec l'École Polytechnique au Pavillon J.-Armand Bombardier. Par ailleurs, le vice-recteur exécutif présente des éléments d'information relatifs aux travaux de rénovation de salles de cours et de laboratoires au Pavillon 3200, Jean-Brillant et au Pavillon Roger-Gaudry; la

présentation du vice-recteur est accompagnée de la projection de diapositives, présentant les salles et laboratoires avant et après les rénovations. Le vice-recteur précise que 14 salles du Pavillon 3200, Jean-Brillant et 7 salles du Pavillon Roger-Gaudry ont été rénovées, et que les travaux ont été effectués à l'intérieur des délais et des budgets initialement prévus. Parmi les améliorations apportées, le vice-recteur signale notamment la mise à niveau des systèmes électriques, la mise en place d'installations et d'accès informatiques (port Ethernet, accessibilité à la technologie sans-fil ainsi qu'à d'autres technologies qui permettront d'adapter les salles en fonction de l'évolution des méthodes pédagogiques), et la modification de la hauteur des paliers des salles de cours du Pavillon 3200, Jean-Brillant. Le vice-recteur signale qu'une proportion importante de travaux relatifs à la rénovation de salles de cours et de laboratoires reste à faire – notamment, de 30 à 40 salles restent à rénover au Pavillon Roger-Gaudry; ces travaux se dérouleront au cours des trimestres de l'été 2010 et de l'été 2011. Des travaux sont également prévus aux pavillons du campus de Saint-Hyacinthe.

M. Germain Lacasse convient des améliorations apportées aux salles de cours. Par ailleurs, il constate que certaines salles restent équipées d'un tableau d'ardoise pour lequel on doit utiliser de la craie. Ce type de tableau peut cependant présenter des inconvénients pour les personnes qui souffrent d'asthme ou d'allergies. M. Lacasse suggère de tenir compte de cet aspect en regard des prochains travaux de rénovation, et que l'on considère plutôt l'installation de tableaux de plastique sur lesquels on peut utiliser des marqueurs de feutre.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques remercie M. Lacasse pour son intervention, dont il prend note. Il explique par ailleurs que l'installation de tableaux d'ardoise a constitué un choix parmi les choix possibles; ainsi, on observe que dans les établissements nord-américains, on retrouve tant les tableaux d'ardoise que les tableaux de plastique. Le *provost* mentionne que les éléments soulignés par M. Lacasse ont été pris en compte, et que ces éléments continueront de constituer des préoccupations auxquelles on cherchera à remédier, dans la mesure où des technologies différentes seront disponibles et adéquates.

Mme Diane Labrèche suggère de mettre en place un processus de rétroaction relativement aux salles dont la rénovation a été complétée, notamment en recueillant les avis et commentaires des usagers. Cette modalité permettra d'ajuster en conséquence la poursuite des travaux de rénovation.

Le vice-recteur exécutif indique qu'il prend bonne note de la suggestion présentée par Mme Labrèche.

M. Paul Arminjon mentionne que comme professeur de mathématiques, l'usage d'un tableau d'ardoise et de craies apparaît mieux appropriée à cette matière. Sous réserve, il se demande si les marqueurs de feutre ne présentent pas également des inconvénients. M. Arminjon observe que la question de privilégier l'usage de tableaux d'ardoise ou de tableaux de plastique reste difficile à résoudre, considérant qu'une proportion comparable de professeurs préfère l'une ou l'autre de ces formules.

M. Francis Lagacé s'informe si on a procédé au retrait des composantes d'isolation en amiante dans le cadre des rénovations au Pavillon 3200, Jean-Brillant.

Le vice-recteur exécutif indique que les composantes d'isolation en amiante ont effectivement été retirées. Il précise que la mise aux normes des locaux est prévue dans le projet relatif à la rénovation des salles de classe et des laboratoires.

M. Louis Dumont mentionne que la rénovation des salles de classe et des laboratoires constitue une bonne nouvelle. M. Dumont demande si dans ce cadre, on a pensé à s'assurer de ne pas situer le tableau et l'écran pour projections selon le même angle.

Le vice-recteur exécutif explique que cet aspect a été pris en compte, mais que la disposition des lieux ne permettait pas de déterminer deux espaces distincts dont l'un serait réservé au tableau et l'autre à l'écran. Les installations ont donc tenu compte de ces contraintes, par exemple par l'utilisation d'écrans rétractables.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques apporte des précisions complémentaires. Il mentionne que les écrans qui ont été installés présentent une dimension plus réduite en

largeur, permettant de garder visible les parties latérales du tableau. Par ailleurs, des écrans plats ont été installés dans certaines salles.

Mme Marie-Pierre Bousquet demande si les plans de rénovation relatifs aux pavillons 3200 Jean-Brillant et Lionel-Groulx prévoient l'aménagement d'espaces extérieurs; par exemple, le site situé autour de ces pavillons comporte un escalier extérieur qui a été condamné, ce qui occasionne une limitation en termes d'accès.

Le vice-recteur exécutif indique que la situation signalée par Mme Bousquet relève d'une problématique de sécurité. Avant d'être rendus à nouveau disponibles, certains passages, escaliers ou voies d'accès devront être rénovés. De tels travaux sont prévus, mais selon une séquence et des délais qui présentent une durée de plusieurs années. Le vice-recteur précise que les pavillons Maximilien-Caron et Lionel-Groulx sont inclus dans le même projet de rénovation relatif au Pavillon 3200, Jean-Brillant.

Relativement aux questions signalées précédemment sur les tableaux, Mme Hélène Lebel, qui est professeur de chimie, mentionne que les marqueurs de feutre que l'on utilise pour les tableaux de plastique s'avèrent moins nocifs que la craie. Mme Lebel précise qu'elle préfère réserver des salles disposant de tableaux de plastique, mais que de telles salles ne sont pas toujours disponibles. Elle s'informe de la possibilité de prévoir l'installation de ce type de tableaux dans certaines salles.

Le vice-recteur exécutif comprend que les deux types de tableau présentent un intérêt partagé parmi les professeurs. Il serait donc intéressant de vérifier l'inventaire relatif à ces deux installations. En lien avec la question présentée par Mme Lebel, le vice-recteur précise que dans le cadre des travaux effectués, il reste peu probable que l'on ait remplacé des tableaux de plastique par des tableaux d'ardoise.

M. Milton Campos observe que les salles rénovées figurant dans les diapositives correspondent à des salles de présentation, mais s'avèrent peu adaptées pour d'autres activités pédagogiques, comme, par exemple, des séminaires ou des ateliers de travaux pratiques. Il demande si ces aspects pourraient être pris en compte dans les prochains travaux de rénovation.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que pour certaines salles qui étaient, à l'origine, disposées en escaliers –dont plusieurs salles du Pavillon 3200, Jean-Brillant–, il n'a pas été possible d'effectuer une mise à niveau plus importante, pour des raisons de structure. Des solutions adaptées ont toutefois été appliquées, notamment par la modification des marches des premières rangées. Cet espace ainsi réaménagé permet maintenant l'installation de tables qui ne sont pas fixées au sol et qui peuvent être déplacées. Les tables des niveaux supérieurs doivent être fixées au sol, en conformité avec les normes canadiennes du bâtiment. Toutefois, les aménagements apportés permettent de disposer d'une partie de la salle qui soit mobile. Le *provost* observe qu'il sera donc possible d'adapter les espaces, selon le cas.

M. Campos convient des précisions apportées. Par ailleurs, il mentionne de tenir compte de ces aspects en regard des travaux futurs, notamment au Pavillon Marie-Victorin.

Mme Claire Durand mentionne que les problèmes évoqués quant à l'utilisation de la craie ou de marqueurs de feutre peuvent être résolus par l'utilisation d'un tableau électronique, lequel peut être loué à la DGTIC. Mme Durand observe que, selon les cas, cet outil apparaîtrait approprié, et souhaite que les unités disposent des budgets suffisant à permettre la location de tels outils dans le cadre des activités d'enseignement.

Mme Thérèse Cabana signale une préoccupation en regard de l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées; cet aspect constitue une composante importante.

Le vice-recteur exécutif indique que l'Université a l'obligation de prévoir des installations afin de permettre l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées, en conformité avec les normes du bâtiment.

La secrétaire générale signale un dernier point en affaires découlant, portant sur le cadre des échanges établi entre la chancelière et le président du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, en regard du processus de nomination du recteur ou de la rectrice, à la

suite des travaux du comité *ad hoc*. En lien avec cette question, les membres ont reçu le document A-21/511^e/756, décrivant le cadre qui a été établi à titre indicatif.

Relativement à ce document, M. Louis Dumont adresse une question au président du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice. M. Dumont demande d'explicitier la partie du tableau qui porte sur l'interaction sur les candidatures à retenir pour les entrevues.

Le président du Comité de consultation, M. Pierre Trudel, explique que le cadre des échanges qui a été défini veut refléter des modalités en vue de permettre une meilleure interaction entre les instances, dont le Conseil, notamment par le truchement du Comité de gouvernance. Ainsi, il est prévu qu'à l'occasion, et dans des circonstances spécifiques, des membres du Comité de gouvernance puissent être présents aux entrevues, de manière à éviter le déroulement d'un double processus. Le cadre qui a été défini répond ainsi au souhait qui a été exprimé afin que le Conseil soit tenu informé des différentes étapes du processus, de manière ponctuelle. La modalité à laquelle réfère M. Dumont ne signifie pas que le Conseil va mener les entrevues, mais vise simplement à prévoir la possibilité que des membres du Comité de gouvernance soient invités à assister à certaines entrevues ou rencontres, au même moment que le Comité de consultation. Cette modalité constitue un moyen, parmi d'autres, qui a été retenu afin de permettre une meilleure imbrication entre la réflexion du Comité de consultation et celle du Comité de gouvernance.

M. Dumont demande si une modalité réciproque sera également appliquée, permettant, par exemple, que le président du Comité de consultation siège au Conseil lorsque des candidats seront entendus par le Conseil.

M. Trudel précise qu'en regard du même principe d'interactions entre les instances, les modalités définies sont laissées volontairement ouvertes. Ainsi, aucune hypothèse ne sera écartée en regard de l'application de modalités qui permettront aux deux instances de s'éclairer mutuellement. Une telle approche vise essentiellement à favoriser le travail des instances afin que celles-ci en arrivent à prendre la décision qui s'avérera la meilleure en regard des intérêts de la communauté universitaire.

AU-511-4

CORRESPONDANCE

AU-511-4

La secrétaire générale donne lecture comme suit d'une lettre de la chancelière de l'Université qui sera diffusée prochainement en réponse à deux articles parus dans les éditions du 19 et du 21 septembre derniers du journal *Le Devoir*.

Le Devoir a donné une large place, dans ses éditions du samedi 19 septembre et du lundi 21 septembre, à des allégations portant sur les salaires de la haute direction de l'Université de Montréal. À titre de chancelière, il me paraît important de corriger les faits.

Tout d'abord, il importe de préciser que l'augmentation de la masse salariale des dirigeants de l'Université n'a pas grevé le budget de fonctionnement de l'année en cours de 2,5M \$ comme on le laisse entendre. De 2007 à 2009, la masse salariale pour le groupe formé du recteur, des vice-recteurs et de la secrétaire générale est demeurée constante. Quant à elle, la masse salariale pour l'ensemble des officiers facultaires (doyens et vice-doyens) a augmenté de 1,7 % par année pour la même période. Au total, et en incluant le traitement des directeurs généraux de services, la masse salariale de la haute direction s'est accrue de moins de 325 000 \$ depuis 2007.

Les hausses consenties l'ont été dans le cadre d'une révision complète par le Conseil de la politique de rémunération de l'Université et n'ont eu aucun impact significatif sur la masse salariale. De plus, en raison des difficultés financières de notre établissement, les salaires des dirigeants ne seront pas indexés pour l'année financière en cours, contrairement aux salaires du personnel enseignant et du personnel non-enseignant.

L'UdeM a complété, avec la révision des principes de rémunération de ses dirigeants, la modernisation des structures salariales de l'ensemble de son personnel. Cette politique est basée sur les principes d'équité, de comparabilité et de compétitivité par rapport au marché de l'emploi de chacune des catégories de personnel de l'Université. Dans le cas des dirigeants, la politique de rémunération de l'UdeM accorde 95 % de la médiane du marché de référence, afin de tenir compte de la capacité de payer de l'Université.

D'autre part, les paiements rétroactifs aux cadres et officiers généraux s'expliquent simplement par le fait que le Comité exécutif a choisi d'attendre l'adoption des nouvelles politiques de rémunération, en décembre 2008, afin de consentir les augmentations annuelles prévues pour les années 2007-08 et 2008-09. Par ailleurs, ces taux d'augmentations annuelles ne sont pas supérieurs aux taux d'augmentations consentis tout aussi bien au personnel enseignant qu'au personnel non-enseignant.

Le salaire du recteur, enfin, a fait l'objet d'un ajustement rétroactif, puisqu'il était en décalage complet par rapport à celui de ses pairs depuis son entrée en fonction en 2005. En ajustant le salaire du recteur selon la nouvelle politique de rémunération, plutôt qu'à ce qui était conforme à son contrat d'embauche, l'Université a économisé 325 000 \$. Son traitement demeure malgré cela l'un des plus bas du groupe de référence du G13, soit au 12^e rang des plus grandes universités canadiennes.

Toutes les politiques salariales de l'Université de Montréal sont établies et adoptées en suivant les meilleures pratiques en la matière. Ainsi, le Conseil de l'UdeM s'est doté, dès 2007 d'un comité des ressources humaines, tel que le propose le projet de loi sur la gouvernance des universités. Ce comité se porte garant du caractère raisonnable des hausses consenties ces dernières années à des hommes et des femmes qui consacrent le meilleur d'eux-mêmes à faire fonctionner notre établissement, et qui le font avec intégrité, rigueur et dévouement.

Ces dernières années, l'UdeM a fait une entrée remarquable dans le cercle des 100 premières universités du monde. Pour demeurer en tête de ce peloton, l'UdeM s'efforce de rémunérer adéquatement tous les membres du personnel enseignant et du personnel administratif et de soutien afin de reconnaître la valeur de leur travail, tout en tenant compte de sa capacité de payer.

M. Samir Saul observe que comme membre de l'Assemblée, il convient de remercier la chancelière d'avoir pris la peine de préparer la lettre dont il a été donné lecture. Par ailleurs, M. Saul souhaite proposer d'inviter la chancelière à la prochaine réunion de l'Assemblée, afin de discuter de cette lettre.

Le président des délibérations indique qu'à ce point, la présentation de propositions est irrecevable. Il évoque la possibilité que la suggestion qui a été entendue soit transmise à la personne concernée.

La secrétaire générale prend note de la suggestion présentée par M. Saul et indique qu'elle la transmettra à la chancelière.

AU-511-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-511-5

Le président des délibérations signale que la durée allouée à l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour étant sur le point d'être écoulee, il conviendrait de prolonger cette période si l'Assemblée souhaite disposer du point 5.

Il est proposé de prolonger de 30 minutes la durée allouée à l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour; la proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

AU-511-5.1

Rapport du recteur

AU-511-5.1

AU-511-5.1.1

Chantiers sur les finances

AU-511-5.1.1

Le recteur indique que les travaux relatifs aux chantiers sur la situation financière de l'Université se sont poursuivis selon le mode et l'horaire annoncés. Le recteur rappelle que quatre volets composent ce chantier : un volet transversal, un volet académique, un volet administration et un volet financement. Les périodes de l'été et de la rentrée d'automne ont été vouées à la collecte des données et aux analyses. Les semaines qui viennent doivent permettre de déterminer les pistes d'action sur ces bases. À cet égard, le recteur mentionne qu'il me semble important que l'Assemblée universitaire intervienne au vu de son mandat relativement aux grandes orientations de l'Université. Le recteur annonce donc qu'à la fin de son rapport, il présentera une résolution proposant que la prochaine réunion de l'Assemblée universitaire soit

transformée en une réunion intensive débutant le matin, et que cette réunion porte principalement sur ces chantiers.

AU-511-5.1.2

Site Outremont

AU-511-5.1.2

Le recteur indique que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, l'honorable Christian Paradis, M. Raymond Bachand, ministre des Finances du Québec, ainsi que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec, M. Laurent Lessard, ont annoncé que les gouvernements du Canada et du Québec ont priorisé le projet de réhabilitation et d'aménagement du site de la gare de triage Outremont à Montréal.

Ce projet pourrait recevoir un financement conjoint allant jusqu'à 60 M \$, en vertu du volet *Grands Projets* du programme *Fonds Chantiers Canada*. De plus, le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, a confirmé l'engagement de la Ville de Montréal pour un montant de 60 M \$, afin de réaliser les travaux d'infrastructures qui redonneront vie à ce secteur situé en plein cœur de la métropole. Le coût total du projet d'infrastructures est estimé à 120 M \$. Ces travaux de revitalisation peuvent se concevoir en deux phases : tout d'abord, la décontamination et la construction d'un nouveau corridor ferroviaire, puis la mise en place d'infrastructures.

Le recteur précise que ce financement ouvre la voie à la réalisation du plan directeur des espaces de l'Université. Il permettra, dans un avenir rapproché, de répondre aux besoins importants du secteur sciences et de doter les autres secteurs des espaces dont ils ont besoin. Cette annonce confirme par ailleurs la valorisation du terrain que possède l'Université, et lequel lui offre une réserve foncière unique pour son avenir.

AU-511-5.1.3

Investissements en vue de la rénovation du CEPSUM

AU-511-5.1.3

Le recteur mentionne que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, et le ministre des Finances, ministre responsable de la région de Montréal et député d'Outremont, M. Raymond Bachand, ont annoncé l'attribution d'une aide financière de 3 816 760 \$ à l'Université pour le projet de rénovation du Centre d'éducation physique et des sports—CEPSUM. Les gouvernements du Québec et du Canada contribuent tous deux à ce projet, dont le coût total s'élève à 8 566 760 \$. L'aide consentie par le gouvernement du Québec s'élève à 2 816 760 \$, et celle du gouvernement du Canada à 1 000 000 \$.

Le recteur précise que les travaux prévus consistent à remplacer le gazon naturel, situé sur un des réservoirs d'eau potable de la ville, par une surface synthétique sur laquelle seront aménagés un terrain de soccer/football/rugby, une piste d'athlétisme de 400 mètres et des terrains de volleyball de plage. Au centre sportif, des travaux de rénovation seront réalisés dans les salles d'entraînement, les gymnases et les vestiaires, dont celui de la nouvelle équipe de hockey féminin des Carabins. Une salle d'entraînement réservée aux athlètes d'excellence sera aménagée et la surface synthétique du stade extérieur sera remplacée. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec, ainsi que du programme Infrastructures de loisirs Canada.

AU-511-5.1.4

Nouveau parc sur le Mont-Royal

AU-511-5.1.4

Le 14 septembre dernier, le recteur, le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, et le directeur général du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, M. Yoland Tremblay, accompagnés par la responsable du parc du Mont-Royal, des parcs-nature et des grands parcs, des muséums nature et de la condition féminine au comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Helen Fotopulos, et en présence du ministre des Finances et député d'Outremont, M. Raymond Bachand, ont annoncé leur intention de créer le parc du Troisième sommet du Mont-Royal. Ce parc de 23 hectares situé sur le flanc nord de la montagne s'inscrit dans les orientations de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et confèrera un caractère public aux trois sommets de la montagne. Le projet sera réalisé conjointement avec les propriétaires du sommet d'Outremont, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal, et avec le soutien du gouvernement du Québec.

AU-511-5.1.5

Centre sur la biodiversité et nouveau Planétarium

AU-511-5.1.5

Le recteur indique que le 15 septembre dernier, les Muséums nature de Montréal ont lancé leur *Plan de vie*, un plan d'affaires pour 2009-2017, qui propose de changer le regard que l'être humain porte sur la nature en offrant aux visiteurs des expériences conjuguant à la fois sciences et émotions. M. Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal, Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable du Mont-Royal, des parcs nature et grands parcs, des Muséums nature et de la condition féminine, M. Charles-Mathieu Brunelle, directeur des Muséums nature de Montréal, ainsi que le recteur, ont dévoilé les cinq projets phares de ce *Plan de vie*, qui permettront aux Muséums nature de devenir la première place mondiale dédiée à l'humain et à la nature. Plusieurs de ces projets sont déjà bien avancés. Ont ainsi été présentés le Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal ainsi que les esquisses du futur Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal. Le recteur précise que dès 2010, sur le site du Jardin botanique, le Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal réunira d'importantes collections d'insectes, de champignons et de plantes, une cinquantaine de chercheurs et une zone muséale mettant en relief l'importance des différentes espèces pour la survie de l'humanité.

AU-511-5.1.6

Complexe de diagnostic vétérinaire et d'épidémiosurveillance

AU-511-5.1.6

Le recteur mentionne que le 16 septembre dernier, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation—MAPAQ a annoncé le début des travaux de construction du complexe de diagnostic vétérinaire et d'épidémiosurveillance de Saint-Hyacinthe. Soutenus par un investissement de 51,6 M \$, les travaux de construction devraient être achevés en juin 2011. Le laboratoire sera doté d'installations de pointe qui adopteront les nouvelles lignes directrices de biosécurité de l'Agence de santé publique du Canada et les nouvelles normes de confinement prescrites par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Il vise également l'obtention de la certification LEED qui est attribuée aux bâtiments durables à haut rendement énergétique.

AU-511-5.1.7

Petit-déjeuner du recteur

AU-511-5.1.7

Le recteur signale qu'un grand nombre d'étudiants a répondu à son invitation, le 2 septembre dernier, pour prendre le petit-déjeuner au Stade d'été du CEPsum. 235 professeurs, étudiants et professionnels se sont rassemblés et ont trouvé réponses à leurs questions sur les programmes et sur tous les aspects de la vie à l'Université. Animé avec humour par Stéphane Fallu —diplômé de l'université—, cet événement a permis de présenter aux étudiants l'offre de service des sports et activités culturelles. Le recteur souligne que cette activité de l'accueil 2009 a été rendue possible grâce aux efforts de nombreux membres du personnel et à la contribution exceptionnelle de Simon Carrier, responsable à la vie étudiante au Bureau du *provost*, et de Caroline Reid, directrice Accueil et intégration aux SAÉ, qui ont coordonné le tout avec brio.

AU-511-5.1.8

Imaginer le campus universitaire de l'avenir

AU-511-5.1.8

Le recteur mentionne que dans le cadre du projet de développement à Outremont, l'Université a organisé une matinée d'échanges à la Faculté de l'aménagement sur le développement de campus universitaires dans une approche interdisciplinaire. Le recteur souligne la contribution importante de la Faculté de l'aménagement à cette activité.

AU-511-5.1.9

Plan de pandémie

AU-511-5.1.9

Le recteur donne la parole au vice-recteur exécutif pour la présentation du plan de pandémie. Le vice-recteur exécutif présente le *Plan de contingence—Pandémie—Grippe A(H1N1) – Plan de continuité des unités académiques et administratives*, préparé par la direction Prévention et sécurité et par le vice-rectorat, en se reportant à des diapositives électroniques; copie des diapositives est annexée au procès-verbal.

AU-511-5.1.10

Honneurs

AU-511-5.1.10

Le recteur signale des récompenses et distinctions attribuées récemment à des membres de la communauté universitaire.

Mme Catherine Mavrikakis, professeure titulaire au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, est en lice pour le prix Fémina.

M. Martial Foucault, professeur adjoint au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, a reçu le prix « 2009 Best Young Economist Award » remis par l'International Institute of Public Finance à Cape Town, le 16 août dernier. Ce prix, partagé avec Grégoire Rota-Graziosi et Emilie Caldeira, récompense une recherche originale en économie politique des dépenses publiques au Bénin.

Mme Claude Mailhot, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie, a été élue membre de l'Académie nationale de pharmacie.

Le 7 juin dernier, l'Université Concordia a décerné un doctorat honorifique à Mme Andrée Lajoie, professeure émérite de la Faculté de droit. Mme Lajoie a été honorée en reconnaissance de son influence sur les politiques sociales et la gouvernance du Québec et du Canada.

Le 5 mai dernier, Mme Danielle D'Amour, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières et directrice du Centre FERASI, a reçu le prix Florence dans la catégorie LEADERSHIP de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

M. Boris H.J.M. Brummans, professeur adjoint au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, s'est mérité le prix de l'article exceptionnel de l'année 2009 de l'International Communication Association-ICA, pour son étude intitulée « Making Sense of Intractable Multiparty Conflict : A Study of Framing in Four Environmental Disputes ».

À l'occasion de la Simulation des Nations unies, qui s'est tenue du 5 au 9 avril dernier à New York, 22 étudiants de la Faculté de droit se sont démarqués en remportant huit prix d'excellence. La Faculté a remporté les deux prix de délégation pour lesquels il était possible de recevoir une distinction, ainsi que six des onze prix du meilleur délégué pour lesquels elle concourait. Elle s'est également illustrée en obtenant le plus grand nombre de prix accordés à une université dans le cadre du concours 2008-2009.

M. François Furstenberg, professeur agrégé au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, est le lauréat du Gilder Lehrman Fellow in American History octroyé par le Dorothy and Lewis B. Cullman Center for Scholars and Writers de la bibliothèque de New York. Grâce à cette bourse, M. Furstenberg se rendra à New York pour écrire un livre sur les révolutions française et américaine.

M. Peter Jacobs, professeur titulaire à l'École d'architecture du paysage de la Faculté de l'aménagement, est le lauréat cette année du Prix du Mont-Royal, qui vise à rendre hommage à des personnalités dont l'engagement et les gestes contribuent à la protection et à la mise en valeur du Mont-Royal.

L'Ordre national du Québec a reçu 34 nouveaux membres parmi lesquels on compte plusieurs membres de la communauté de l'Université de Montréal. Les nouveaux officiers de l'Ordre du Québec 2009 issus de la communauté de l'Université sont : Louise Arbour, Claude Lamoureux, Franco Lepore, Nicole Marcil-Gratton, Samuel Pierre, Raymond Carignan (à titre posthume), Louise Roy, et Michèle Viau-Chagnon.

AU-511-5.1.11

Proposition relative à l'étude des chantiers sur les finances

AU-511-5.1.11

Tel qu'il l'a annoncé au début de son rapport, le recteur propose une résolution à l'effet que l'Assemblée universitaire du 26 octobre prochain devienne une assemblée intensive débutant en matinée, et dédiée principalement aux chantiers sur la situation financière de l'Université, et propose que la responsabilité de structurer cette réunion soit confiée au comité de l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire.

La proposition est appuyée; le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée, à l'unanimité.

AU-511-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-511-5.2

Mme Margaret Lapointe donne lecture, comme suit, d'un texte que la Coalition des associations et des syndicats de l'Université de Montréal–CASUM a transmis à la direction de l'Université, relativement au Comité d'orientation des chantiers sur la situation financière de l'Université.

La Coalition des associations et des syndicats de l'Université de Montréal (CASUM) tient à informer la direction de l'Université de Montréal et la communauté universitaire qu'elle se retire du comité consultatif des chantiers. Cette décision survient suite à la modification du mandat de ce comité et à un manque de représentation de la communauté universitaire.

Au mois de juin dernier, la direction de l'Université de Montréal a mis sur pied le Comité d'orientation des chantiers invitant ainsi des membres de la communauté universitaire à prendre part aux orientations qui permettraient le redressement de l'Université. Ce comité devait agir en amont de toutes les démarches relatives aux chantiers de l'Université de manière à inclure la communauté universitaire et à donner la légitimité nécessaire à la réussite de ces chantiers. Cependant, le mandat de ce comité, à savoir, d'orientation des chantiers, a été modifié pour devenir simplement consultatif. Toutefois, la CASUM a pu constater que même ce faible rôle consultatif n'est pas respecté, puisque aucun document ni même d'ordre du jour ne fut envoyé aux membres, depuis la création du Comité. Rien n'est fait pour que les membres de la communauté universitaire participent pleinement au processus; ces derniers agissent uniquement à titre de figurants et sont mis devant le fait accompli.

Par ailleurs, la CASUM juge que ce comité n'est pas représentatif de la communauté universitaire. En effet, parmi les personnes qui y siègent, une très grande majorité provient de la direction et du décanat de l'Université de Montréal. De plus, certains groupes de la communauté ont été laissés pour compte. C'est notamment le cas du Syndicat des étudiants salariés de l'Université de Montréal (SÉSUM), le Syndicat des employés d'entretien de l'Université de Montréal (SEEUM) et du Syndicat des employés de la recherche de l'Université de Montréal (SERUM) qui pourtant font partie de la CASUM. Il s'agit là d'un signe clair d'exclusion d'une partie de la communauté de la réflexion à laquelle nous devrions tous être appelés à participer.

La CASUM estime que, pour donner la légitimité nécessaire au processus de redressement de l'Université de Montréal, le Comité d'orientation doit, d'une part, chapeauter les travaux et les décisions des chantiers et, d'autre part, être représentatif de l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Or, ces conditions ne sont pas respectées. C'est pourquoi la CASUM se retire du Comité consultatif.

AU-511-4

CORRESPONDANCE (SUITE)

AU-511-4

Au moment de commencer la période de questions (point 6), la secrétaire générale indique au président des délibérations qu'à la demande du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, une lettre sera distribuée en séance aux membres de l'Assemblée. La secrétaire générale fait circuler des exemplaires de la lettre en question aux membres présents dans la salle. La lettre distribuée porte sur la réponse du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice à une plainte qui lui a été adressée en regard du processus en cours par M. Jean Portugais.

M. Jean Portugais s'étonne de ne pas avoir été préalablement consulté sur le fait que cette lettre, qui lui est adressée personnellement, serait distribuée aux membres de l'Assemblée. De plus, M. Portugais observe que la lettre déposée en séance constituant la réponse à une lettre qu'il avait adressée au président du Comité de consultation, il conviendrait que les membres de l'Assemblée reçoivent également ce dernier document afin d'être en mesure de saisir le contexte de cette correspondance. M. Portugais demande donc aux membres de l'Assemblée de ne pas tenir compte de la lettre que l'on est en train de distribuer.

M. Christian Nadeau intervient en tant que membre du Comité de consultation, pour indiquer qu'il reconnaît qu'il aurait été mieux approprié de diffuser les deux lettres.

Le président des délibérations demande à M. Portugais de préciser la demande qu'il a présentée, à savoir si elle porte sur le retrait de la lettre que l'on est en train de distribuer, ou si elle porte sur le dépôt de la lettre qu'il a adressée au président du Comité de consultation.

M. Portugais indique que le document actuellement distribué fait partie d'une correspondance tenue entre lui et le président du Comité de consultation. M. Portugais s'estime lésé que ce document soit distribué sans qu'on l'ait préalablement consulté sur la question. M. Portugais demande que l'on retire la lettre déposée en séance.

La proposition présentée par M. Portugais est appuyée, et le vote est demandé en regard de la proposition.

M. Portugais indique que l'Assemblée n'a pas à se prononcer par un vote sur cette question. Il s'agit plutôt d'une question de privilège, par laquelle il souhaite faire respecter son droit individuel de faire retirer un document qui le concerne personnellement.

Le président des délibérations convient que le point soulevé par M. Portugais peut constituer une question de privilège; par ailleurs, cela n'empêche pas la tenue d'un vote sur la question si une telle modalité est demandée, ce qui a été fait.

L'Assemblée procède au vote; la proposition de retirer la lettre déposée en séance est adoptée, à la majorité.

AU-511-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-511-6

Mme Frédérique Gardye présente une question sur les mesures relatives à la pandémie. Elle signale qu'en août dernier, une membre du SCCUM qui était enceinte a été obligée par son responsable de programme de donner un examen de reprise à une étudiante qui était contaminée par le virus de la grippe A (H1N1). Mme Gardye s'informe si des mesures ont été prévues afin que de telles situations abusives ne se reproduisent pas. Elle constate également que de tels éléments ne sont pas traités par l'information qui est transmise à la communauté universitaire.

Le vice-recteur exécutif mentionne qu'un guide a été préparé à l'intention des unités, afin d'assurer la transmission des éléments d'information pertinents et afin de faire en sorte que des situations telles que celle évoquée par Mme Gardye ne se reproduisent pas. Le vice-recteur ajoute qu'au cours de la semaine dernière, un volet informatif de type « questions et réponses » a été mis en ligne, et a suscité beaucoup d'intérêt de la part des membres de la communauté. Le vice-recteur suggère la possibilité que la question signalée par Mme Gardye soit ajoutée à cette liste. Le vice-recteur remercie Mme Gardye d'avoir porté cette situation à l'attention de l'Assemblée.

Mme Gardye comprend qu'à ce moment, toutes les directions ont été avisées des directives qui encadrent ces situations.

Le vice-recteur exécutif mentionne que, notamment, des séances d'information ont été tenues, et que les directions de facultés ou de services ont eu l'occasion d'en être informées. Il précise qu'au mois d'août, les directions de facultés avaient reçu l'information, mais que ce n'était pas le cas des services; à cette date, les directions de services ont également reçu l'information sur ces questions.

M. Francis Lagacé demande des précisions sur l'organisation et la préparation des activités tenues dans le cadre du petit-déjeuner du recteur. Considérant que des étudiants et des membres du personnel avaient été conviés à cette activité, M. Lagacé comprend qu'une invitation a été adressée à l'ensemble de la communauté universitaire. Toutefois, il constate que les chargés de cours n'ont pas été contactés. M. Lagacé rappelle qu'il avait signalé une lacune du même ordre dans le cadre de l'activité *Portes ouvertes* tenue en janvier dernier.

Le recteur comprend que l'invitation pour l'activité du petit-déjeuner a été adressée à l'ensemble de la communauté. Il donne la parole à M. Simon Carrier, qui a coordonné cette activité. M. Carrier mentionne que, notamment, l'information relative à cette activité a été adressée aux directions des facultés. Il

prend note de l'intervention de M. Lagacé, afin d'en tenir compte lors de l'organisation de cette activité pour la prochaine année.

M. Jacques Rouillard présente une question sur les effectifs étudiants à l'université. Il mentionne que Faculté des arts et des sciences, on a signalé que le nombre d'étudiants inscrits aux programmes de cette Faculté a augmenté de manière significative, soit une augmentation d'une proportion d'environ 20 % du nombre d'étudiants inscrits à des programmes de deuxième cycle, et une augmentation d'une proportion d'environ 10 % du nombre d'étudiants inscrits à des programmes de premier cycle. M. Rouillard demande si une tendance similaire a été observée pour l'ensemble de l'Université, et, si oui, selon quel ordre d'augmentation.

Le vice-provost et vice-recteur-Planification explique qu'il importe de distinguer les données relatives aux effectifs étudiants en termes d'inscrits et en terme d'étudiant équivalent temps complet-EETC. Actuellement, on constate, pour l'ensemble de l'institution, une augmentation des effectifs étudiants dans une proportion approximative de 4 %; toutefois, cette proportion n'est pas distribuée de manière uniforme à travers l'ensemble des unités. Le vice-provost précise que pour la Faculté des arts et des sciences, on observe une augmentation des effectifs étudiants d'une proportion de l'ordre de 7 % au niveau des inscriptions. Pour les cycles des études supérieures, on note une augmentation en termes d'EETC. Le vice-provost mentionne que les données les plus importantes à considérer se situent au niveau des EETC, non pas en regard du volume d'inscriptions, mais en regard des effets récurrents et budgétaires qui en découlent. Le vice-provost précise qu'à l'heure actuelle, l'on n'est pas en mesure de confirmer que les données observées seront maintenues, notamment parce que l'on se trouve dans une période de transition (annulation d'inscriptions, etc.). Les données plus valides seront plutôt disponibles à la mi-octobre; à ce moment, les résultats en termes d'EETC pourront être interprétés de façon suffisamment fiable. Le vice-provost convient qu'actuellement, on observe une tendance favorable. Cette tendance peut résulter de plusieurs facteurs, dont : la situation découlant de la grève à l'UQAM au printemps dernier; l'environnement économique, lequel peut induire des étudiants à poursuivre des études aux cycles supérieurs afin de mieux se positionner en termes de perspectives d'emplois; les efforts appliqués par les services du Registrariat et du Recrutement ainsi que par les unités en matière d'attraction des étudiants. Ce dernier facteur apparaît significatif. Sur ce sujet, le vice-provost mentionne que des unités pour lesquelles une perte d'effectifs avait été observée au cours des dernières années ont présenté des résultats positifs, notamment à la FAS, à la Faculté des sciences infirmières et à la Faculté de musique. Le vice-provost conclue en indiquant que bien que la tendance observée doive être confirmée de manière plus définitive, elle constitue toutefois un indice favorable.

M. Denis Monière présente une question sur le montage financier relatif au site de la Gare de triage d'Outremont. Une composante importante de ce projet est liée aux opérations de décontamination du terrain. M. Monière constate que l'information qui a été présentée sur ce sujet au cours des deux ou trois dernières années présente, de manière constante, un même montant de 20 M \$ pour la réalisation de cette opération. M. Monière s'informe s'il n'y aurait pas lieu d'effectuer une actualisation des coûts relatifs à ce projet, notamment afin d'être en mesure de garantir que ces travaux ne présenteront pas des coûts plus élevés.

Le recteur mentionne que les montants relatifs au projet de la Gare de triage ont été revus dernièrement. Il précise qu'au moment de présenter la demande au Gouvernement fédéral, les coûts relatifs à la décontamination du sol s'élevaient à un montant de 20 M \$. Ces coûts ont été vérifiés, et réévalués de manière plus affinée; notamment, on a constaté que les coûts relatifs à certains projets avaient été surestimés. Le recteur ajoute que d'autres composantes du projet ont également été réexaminées, afin de s'assurer que celles-ci s'inséraient adéquatement dans le cadre financier du projet. Par ailleurs, des réaménagements au projet ont occasionné une diminution de certains coûts. Le recteur indique que ces aspects sont vérifiés avec la préoccupation constante d'assurer la validité des estimés en regard des coûts effectifs.

M. Mario Roy signale que les modifications apportées à la signalisation des rues environnantes du campus donnent lieu à d'importants problèmes d'accès au campus. Plusieurs difficultés ont été signalées par des membres de la communauté universitaire. Considérant cette situation, M. Roy s'informe si des représentations ont été effectuées par l'Université auprès du conseil d'arrondissement.

Le recteur convient de la problématique signalée, et mentionne qu'une des difficultés réside dans le fait que plus d'un arrondissement est concerné. Le recteur donne la parole au vice-recteur exécutif sur cette question.

Le vice-recteur exécutif explique que le campus principal de l'Université est réparti entre l'arrondissement Côte-des-Neiges et l'arrondissement Outremont. À l'aide d'exemples, le vice-recteur rend compte de difficultés rencontrées principalement avec l'arrondissement Côte-des-Neiges, notamment en matière de signalisation et de circulation automobile. Des représentations ont déjà été effectuées, sans donner lieu à des résultats concrets. Le vice-recteur indique qu'en raison des situations difficiles engendrées par des décisions de cet arrondissement en matière de signalisation et de circulation automobile, l'Université a mandaté une firme spécialisée sur ces questions, en prévision d'une rencontre avec le maire d'arrondissement de Côte-des-Neiges. Le vice-recteur mentionne que devant les difficultés rencontrées, il importe de poursuivre les démarches de représentation.

M. Roy signale une situation semblable survenue au cours de l'année dernière, et qui a occasionné l'interruption des travaux d'agrandissement de stationnements. Il demande à quelle instance municipale on doit adresser des représentations quant à ces situations problématiques.

Le vice-recteur exécutif indique que ces difficultés résultent principalement de décisions qui relèvent de l'arrondissement Côte-des-Neiges.

Relativement à la pandémie de grippe, Mme Marie-Pierre Bousquet mentionne que le plan de continuité a été présenté brièvement en assemblée départementale. Il lui apparaît que des points sont demeurés en suspens, notamment sur la question de simulations, par exemple, dans le cas où des mesures de rattrapage seraient appliquées. Mme Bousquet s'inquiète que dans le cas de classes où il y aurait un ratio élevé de personnes contaminées, le trimestre serait prolongé de manière significative et obligerait les enseignants et professeurs à prolonger leurs activités d'enseignement pour cette même durée.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que les Facultés présentant des caractéristiques variées quant aux types de cours et d'enseignements, il apparaît difficile de définir des modalités uniques. Pour cette raison, il a été demandé aux Facultés et aux Départements de définir un plan de contingence. Une fois que ces plans de contingence auront été précisés au niveau des Facultés et des Départements, ils seront transmis au vice-rectorat. À cette étape, il sera alors possible de partager les différentes approches qui auront été proposées. Le *provost* confirme que les décisions quant aux composantes des plans de contingence reviennent aux unités (Facultés et Départements), dans la mesure où celles-ci restent les mieux placées pour définir des mesures qui soient adaptées à leur situation. Le *provost* mentionne qu'il pourra présenter des éléments d'information sur les plans de contingence lors d'une prochaine réunion.

M. Samir Saul signale qu'au cours de l'été dernier, le recteur de l'Université s'est associé avec les recteurs de cinq autres universités –dont l'Université McGill, et l'Université de Toronto– afin de présenter une réflexion sur les universités canadiennes. Dans ce cadre, une idée a été avancée en ce que les cinq universités signataires de cet article soient considérées comme des universités de recherche, laissant aux autres universités le mandat d'assurer la formation de premier cycle. M. Saul mentionne que cette idée qui a été avancée n'a pas été reçue favorablement par le milieu universitaire et par le public en général. M. Saul souhaite s'informer de la direction visée par l'Université en regard de cette problématique.

Le recteur mentionne qu'à la suite des réactions observées, il a diffusé un communiqué par lequel il situait les éléments de la réflexion communiquée dans le contexte selon lequel ceux-ci auraient dû être examinés. Le recteur signale également que l'on doit tenir compte du filtre médiatique par lequel l'article mentionné a été transformé; par exemple, l'idée d'identifier les universités concernées par l'expression « G5 » ne figurait à aucun endroit de l'article mentionné. Le recteur explique que le but de cette démarche visait à défendre le système universitaire canadien. Principalement, le propos présenté reconnaissait la qualité de ce système, mais énonçait le souhait que la population canadienne définisse des ambitions plus accentuées pour son système universitaire. Le recteur précise que la proposition inférée par l'article ne voulait pas suggérer de répartir le réseau des universités selon une catégorisation qui distinguerait les universités assurant la formation au premier cycle et les universités se consacrant à la recherche et aux études supérieures. La proposition visait plutôt à encourager la population canadienne à appuyer son système universitaire, et à prendre acte de la situation particulière des universités qui mènent des activités de recherche, notamment en ce que la formule de financement ne suffit pas à assurer un financement adéquat à ces institutions, et induit même un déséquilibre quant à la répartition, en pourcentage, des montants de financement. Le recteur réitère que le but de cet article était donc de sensibiliser le public à la situation difficile des universités canadiennes, et à la nécessité que les gouvernements définissent pour ces institutions un financement adéquat en regard de leur mandat.

Le président des délibérations indique que la durée allouée à la période de questions est écoulee, mais que 7 personnes ont demandé la parole. Les modalités prévues par le Règlement de régie interne quant à la prolongation de la période de questions prévoient, dans un premier temps, une prolongation d'une durée de 15 minutes.

Il est proposé de prolonger la période de questions d'une durée de 15 minutes; la proposition de prolongation est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

M. Éloi Lafontaine Beaumier mentionne que depuis un an, le MELS assure l'entièreté des coûts relatifs à l'assurance-santé pour les étudiants. M. Lafontaine Beaumier s'informe de la possibilité d'obtenir la ventilation du poste budgétaire lié à la santé et à la sécurité dans le budget 2009-2010, afin de s'assurer que les montants ainsi économisés sont effectivement utilisés en matière de santé et de sécurité au travail.

Le vice-recteur exécutif prend note de la question et mentionne qu'il y donnera suite à une prochaine séance.

M. Xavier Fabian signale que pour l'année 2009-2010, le Bureau de l'évaluation de l'enseignement et des programmes d'étude-BEEPE n'engagera pas d'employés surnuméraires pour transcrire les commentaires écrits des formulaires d'évaluation complétés par les étudiants à la fin du trimestre. De ce fait, les professeurs ne pourront pas être informés de ces commentaires. M. Fabian demande si des solutions transitoires ont été prévues.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques indique que, exceptionnellement, cette modalité ne sera pas appliquée pour cette année, en raison de la non disponibilité des montants assurant le salaire des employés surnuméraires. Le *provost* convient que la transcription des commentaires écrits dans le cadre de l'évaluation des cours présente une certaine utilité, du moins dans certains cas. Par ailleurs, il conviendra d'examiner la pertinence de maintenir cette modalité comparativement aux coûts que son application occasionne. Le *provost* évoque également l'opportunité d'actualiser cette formule, afin d'en assurer une application qui soit plus efficace ou mieux adaptée.

M. Fabian comprend que l'Université envisage des solutions en termes de modalités électroniques. Par ailleurs, on a observé que les modalités d'évaluation développées en ligne n'occasionnent qu'un faible taux de participation. M. Fabian demande si l'Université a envisagé de telles solutions.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques dit ne pas être en mesure de répondre à la question présentée, à cette étape. Le *provost* estime qu'avant de prendre des décisions en cette matière, il apparaît préférable d'examiner les pratiques en cours dans les institutions universitaires et d'identifier les pratiques qui s'avéreront les plus appropriées.

M. Laurent Karim Béland signale que l'on a observé que le Comité de la recherche avait tenu peu de réunions au cours du dernier trimestre. Elle s'informe si le Comité prévoit se réunir prochainement, considérant l'importance des travaux à poursuivre.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques indique que la question présentée sera référée au vice-recteur-Recherche.

M. Milton Campos convient que l'Université a pris les mesures nécessaires afin de contrer la pandémie de grippe. Par ailleurs, il signale qu'il conviendrait de s'assurer que les distributeurs de savon des salles de bains soient remplis de manière plus régulière, car il arrive fréquemment que des distributeurs soient vides.

Le vice-recteur exécutif prend note de la remarque présentée par M. Campos.

En lien avec la lettre de la chancelière dont il a été donné lecture précédemment, Mme Claire Durand demande que la politique relative aux primes salariales soit déposée à l'Assemblée.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques signale qu'un tel document n'existe pas. Sa compréhension est que la lettre de la chancelière réfère plutôt à la politique sur la rémunération des officiers.

Mme Frédérique Gardye s'informe de la possibilité d'avoir accès au texte de la lettre de la chancelière.

La secrétaire générale indique que le texte sera transmis aux membres de l'Assemblée à la suite de la séance.

M. Samir Saul mentionne que des Départements de la Faculté des arts et des sciences ont reçu leur budget tardivement, soit au début du mois de septembre. M. Saul demande si cette situation est le fait de la direction de la Faculté, ou si elle découle d'une distribution centralisée.

Le vice-recteur exécutif explique que la transmission des budgets ne relève plus d'une distribution centralisée, et sont transmis par les Facultés. Le budget est déposé au printemps, de manière à permettre aux unités d'en disposer tôt.

M. Gérard Boismenu, doyen de la FAS, indique que les Départements ont disposé de leurs budgets au printemps dernier.

Relativement à la composition du Conseil d'administration du CEPSUM, M. Sylvain Dubé s'informe auprès du vice-recteur exécutif s'il connaît les raisons historiques pour lesquelles des postes sont réservés aux étudiants à ce Conseil. M. Dubé souhaite en fait signaler l'éventualité que ces raisons tiennent peut-être au fait que les étudiants contribuent dans une proportion importante (approximativement 50 %) au financement du CEPSUM.

Aucune autre intervention n'étant présentée, l'Assemblée met fin à sa période de questions.

AU-511-7 COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE—CNAU AU-511-7
A-21/511^o/757

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU, présente le rapport du Comité, consigné au document A-21/511^o/757, relatif à des recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de l'Assemblée.

AU-511-7.1 Recommandation relative à la nomination d'un membre AU-511-7.1
au Comité du budget de l'Assemblée—CBAU

Afin de combler un poste vacant à la suite de la fin du mandat d'un membre, le rapport du CBAU propose la nomination de Mme Danielle Morin.

M. Éloi Lafontaine Beaumier propose la candidature de M. Nicolas Descroix; la proposition est appuyée. M. Descroix accepte d'être mis en candidature.

M. Lafontaine Beaumier précise que le nom de M. Descroix figure dans les propositions de candidatures, mais n'a pas été retenu par le CNAU.

Mme Thérèse Cabana présente une intervention à titre de présidente du Comité du budget de l'Assemblée—CBAU. Mme Cabana précise que son intervention ne vise pas à s'opposer à la proposition de candidatures qui a été présentée. Cependant, elle observe que par égard au processus prévu, il conviendrait de respecter le travail réalisé par le Comité de nomination, tout en prévoyant une modalité d'information auprès des membres du comité concerné par des nominations sur les candidatures reçues.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques, président du CNAU, indique qu'il relève du mandat du Comité de nomination de présenter les recommandations relatives à des nominations aux comités de l'Assemblée. Il convient qu'il serait possible d'informer des candidatures reçues le président et les membres des comités concernés par des nominations, mais il estime qu'une telle modalité n'apparaît pas indispensable.

Le président des délibérations indique qu'il n'y a pas lieu de débattre de ces questions à ce point de l'ordre du jour.

M. Sylvain Dubé s'informe des raisons du CNAU de ne pas avoir retenu la candidature de M. Descroix, considérant que le poste à combler était précédemment occupé par un étudiant.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que la discussion a été tenue au CNAU sur ces questions, et que le résultat de ses travaux est présenté par la recommandation qu'il a présentée.

M. Jean Portugais présente une question de privilège. Il s'explique mal la réponse présentée par le *provost*, le CNAU étant un comité de l'Assemblée, M. Portugais ne voit pas en quoi les résultats de ses travaux devraient rester confidentiels.

En lien avec l'intervention de M. Sylvain Dubé, M. Samir Saul demande si M. Descroix est un étudiant. Il lui est répondu par l'affirmative.

Mme Cabana explique que la composition du Comité du budget de l'Assemblée ne comporte pas de poste réservé spécifiquement à un étudiant. Bien que le poste à combler ait été précédemment occupé par un étudiant, il n'y a pas obligation, pour le Comité de nomination, de nommer un étudiant à ce poste.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que, outre les membres d'office ou représentants, les principes de composition du Comité du budget indiquent « trois membres élus de l'Assemblée universitaire (au moment de leur nomination) ».

L'Assemblée procède au scrutin; Mme Danielle Morin est élue par une majorité de 36 voix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité du budget de l'Assemblée universitaire, Mme Danielle Morin, à titre de membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-511-7.2

Recommandation relative à la nomination d'un membre
au Comité de l'ordre du jour

AU-511-7.2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité de l'ordre du jour, M. Nicolas Descroix, à titre de membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-511-7.3 Recommandation relative à la nomination d'un membre AU-511-7.3
étudiant au Comité universitaire prévu dans la *Politique*
sur les droits des étudiantes et des étudiants

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité universitaire prévu dans la *Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants*, Mme Anne-Catherine Carrier, à titre de membre étudiante de premier cycle, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2012.

AU-511-7.4 Recommandation relative à la nomination de trois membres AU-511-7.4
étudiants au Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats
Université-bailleurs de fonds

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds, M. Éloi Lafontaine Beaumier, à titre de membre étudiant de premier cycle, et MM. Laurent Karim Béland et Pascal Lamblin, à titre de membres étudiants de cycles supérieurs.

L'Assemblée félicite les personnes nommées aux points 7.1 à 7.4 en applaudissant.

AU-511-8 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-511-8

Au terme de l'étude du point 7, il est proposé de lever la séance; la proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée, à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures 15.

AU-511-9 PROCHAINE SÉANCE AU-511-9

La prochaine séance aura lieu le lundi 26 octobre 2009. Conformément à la décision de l'Assemblée prise à la délibération AU-411-5.1.11, il s'agira d'une séance intensive qui débutera le matin.

Adopté tel que corrigé le 26 octobre 2009 – Délibération AU-512-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier